

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	Hugo Castonguay	Joseph-De Sérigny	Monia Audy
André-Laurendeau	Colette Beaulieu Nathalie Kleber (S)	Lajeunesse	—
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance Louise Lalumière (S)	Laurent-Benoît	—
Armand-Racicot	Betty Jansen	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	Maxime Cantin	Marie-Victorin (Longueuil)	—
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	Stéphane Moreau (S)
Charles-Bruneau	—	Mgr-A.-M.-Parent	Normande Caron (S)
Charles-LeMoine	Sébastien Gobeil (S)	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	Ida Francoeur	Paul-Chagnon	Luc Carmel
Curé-Lequin, Du	Mathieu Tremblay	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kleber	Pierre-D'Iberville	Rolanda Kuncyte
De La Mosaïque	—	Pierre-Laporte	Daniela Bobaru
De Maricourt	—	Préville	Anne-Marie Fournier (S)
De Normandie	Marie-Ève Bouchard	Rabeau	Richard Roy
Des Mille-Flours	—	Sainte-Claire (Brossard)	Saïdi El Rhalia
Des Quatre-Saisons	—	Sainte-Claire (Longueuil)	—
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Saint-Jean-Baptiste	Caroline Beaulieu
Du Jardin-Bienville	Catherine Sauvé	Saint-Joseph	—
Du Tournesol	—	Saint-Jude	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Laurent	Khalid Benabdallah (S)
École des Petits Explorateurs	Nicolas Gauthier	Saint-Romain	—
École internationale Lucille-Teasdale	Linda Breton (S)	Samuel-De Champlain	Nadine St-Denis
École secondaire de l'Agora	Laurent Fleury	Tourterelle	—
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux		
École spécialisée des Remparts	—	Comité ÉHDAA	Alain Riendeau (S)
Félix-Leclerc	—		
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Gentilly	—		
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Participants	
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Direction générale	M. Anthony Bellini, dga
Gérard-Filion	Anne St-Martin		
Guillaume-Vignal	Danielle Volcy	Secrétariat général	Me Marylène Drouin
Hubert-Perron	Denis Gagnon		
Internationale de Greenfield Park	Hélène Garon		
Jacques-Ouellette	Stéphane Lambert		
Jacques-Rousseau	Jacques Seminario		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, le vice-président Éric Richer déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Richer indique que les sections *Affaires en cours* et *Affaires nouvelles* devront être inversées, en plus des points 11 et 12 qui le seront également.

CP-1135-14-04 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance et appuyé par Bruno Marcoux d'adopter l'ordre du jour déposé avec modifications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
 - 5.1. Questions des représentants

AFFAIRES NOUVELLES

6. Poste vacant – Commissaire (Informations)
7. Élections scolaires de novembre 2014 (Informations)

AFFAIRES EN COURS

8. Politique d'encadrement budgétaire (Questions)

AFFAIRES INTERNES

9. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2014
10. Projet de recommandation – Critères de sélection pour la nomination d'un commissaire
11. Parole au délégué à la FCPQ
12. Parole à la représentante au comité consultatif du transport
13. Parole aux parents-commissaires
14. Parole au représentant ÉHDAA
15. Parole aux membres
16. Parole au public
17. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M. Richer donne de l'information sur les sujets suivants :

- **Soirée des bénévoles** : Le souper offert le 9 avril dernier fut un franc succès. M. Richer remercie tous les organisateurs au nom des bénévoles de la commission scolaire.
- **Congrès de la FCPQ** : Les représentants peuvent encore s'inscrire au congrès. Un rabais est applicable pour les inscriptions remplies avant le 21 avril. M. Richer vérifiera

si le Comité de parents peut payer les frais d'inscription de membres de conseil d'établissement.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini informe les représentants que les parents de la nouvelle école dans Brossard ont reçu une lettre de la commission scolaire. Celle-ci indique que, même si l'entrepreneur prévoit terminer la construction de l'école dans les temps, la commission scolaire prévoit déjà un plan B au cas où il y aurait du retard. L'alternative prévoit que des classes pourraient être dirigées temporairement dans les écoles Charles-Bruneau et/ou Guillaume-Vignal, tandis que le préscolaire serait envoyé dans l'annexe Georges-P.-Vanier. Il est aussi envisagé d'utiliser des constructions temporaires au besoin. M. Bellini indique que la directrice de l'école sera Mme Nathalie Ouellet.

5.1. Questions des représentants

Mme Marie-Élène L'Espérance indique qu'un courriel a été envoyé aux parents d'Antoine-Brossard concernant un sondage sur le projet-pilote mais que certains parents ne l'ont pas reçu. Mme L'Espérance se demande si c'est parce qu'ils ont choisi l'option payante plutôt que l'option gratuite.

M. Bellini indique qu'il fera le suivi.

M. Richer demande à quelle date le plan B pour la nouvelle école dans Brossard sera enclenché. M. Bellini indique que la date limite n'est pas connue. Par ailleurs, il donne en exemple l'effet qu'une grève dans la construction pourrait engendrer. Comme la commission scolaire est fermée durant quatre semaines pendant l'été, le personnel n'a pas le choix de se préparer à une telle éventualité immédiatement. De plus, M. Bellini indique que les élèves pourront intégrer l'école, pourvu que la santé et la sécurité de tous ne soient pas compromises par des éléments physiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

AFFAIRES NOUVELLES

6. POSTE VACANT – COMMISSAIRE (INFORMATIONS)

Me Marylène Drouin, secrétaire général, parle de la procédure mise en place afin de nommer un commissaire remplaçant dans la circonscription 19. La commission scolaire a l'obligation légale de nommer un commissaire dans les trente jours suivants la vacance. Le conseil des commissaires procédera à cette nomination le 22 avril prochain, suite à la consultation du Comité de parents, comme cela avait été le cas en 2011. La procédure intégrale peut être trouvée sur le site de la CSMV sous l'onglet *Vie démocratique*. Me Drouin indique que 12 personnes ont posé leur candidature ; le président du Comité de parents a obtenu copie de leurs CVs. La position du Comité de parents est attendue pour le 16 avril.

M. Bellini souligne que le Comité de parents est consulté, pas seulement sur le choix d'un candidat, mais aussi sur le profil recherché.

M. Jacques Seminario demande des précisions sur le processus, qui est d'ailleurs nouveau pour les représentants du Comité de parents.

Me Drouin indique que le MELS prévoit un remplacement par nomination lorsque le poste à combler est à moins de 12 mois d'une élection générale. Elle précise que cela découle du projet de loi 88 et de la suspension des élections scolaires depuis ce temps. En 2011, les commissaires se sont prononcés par vote secret. Me Drouin souligne que le Comité de parents est le seul comité consulté.

M. Mathieu Tremblay demande s'il y a un comité de sélection.

Me Drouin indique que la loi prévoit que l'avis public doit faire état des critères de sélection, mais il n'y a pas de comité de sélection.

Mme Hélène Garon demande si le candidat élu devra se représenter lors des élections générales de novembre prochain.

Me Drouin indique que le nouveau commissaire élu devra se représenter en novembre 2014.

7. ÉLECTIONS SCOLAIRES DE NOVEMBRE 2014 (INFORMATIONS)

Me Drouin présente le document *Note préliminaire concernant l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014*. Un document final sera présenté ultérieurement.

Mme Nathalie Kléber, ainsi que MM Alain Riendeau et Serge Lefebvre, posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- Les assemblées générales annuelles des comités de parents et ÉHDAA devront avoir lieu presque en même temps, tard en septembre, afin d'avoir une certaine continuité dans l'élection des commissaires-parents. La liste de membres du comité ÉHDAA doit être entérinée par le Comité de parents.
- Maintenant que le président de la commission scolaire sera élu au suffrage universel, le bulletin de vote devrait contenir les noms des candidats au poste de commissaire et ceux des candidats pour le poste à la présidence, comme cela est fait au municipal. Cela reste à être précisé par le président d'élection.
- Le Comité de parents ne sera pas consulté sur le commissaire coopté, mais il y aura quand même quatre commissaires-parents impliqués dans sa nomination.
- Les balises entourant le mandat de deux ans accordé aux commissaires-parents manquent de clarté. Il faudra clarifier les conséquences dans les conseils d'établissement. L'interprétation de la loi doit être validée.
- Des précisions seront demandées au MELS quant à la « provenance » du quatrième commissaire-parent. Selon l'interprétation du Journal des débats, il semble que le Comité de parents pourra élire n'importe quel parent : primaire, secondaire ou ÉHDAA.
- Le poids des parents au sein du conseil des commissaires augmentera considérablement : de 2 sur 23, ils seront désormais 4 sur 16.
- La commission scolaire devra trouver une ou des façons de rejoindre tous les parents d'élèves HDAA afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale annuelle du comité.
- La loi prévoit que les postes de commissaires doivent être comblés selon un échéancier assez précis. Des précisions pourront être demandées, mais il pourrait s'avérer « risqué » d'attendre l'assemblée de novembre pour élire le quatrième commissaire-parent, le cas échéant, puisque la date des assermentations sera passée.

M. Richer précise que les *Règles de régie interne* du Comité de parents et du comité ÉHDAA devront être adoptées d'ici la fin de l'année scolaire, afin de pouvoir s'arrimer concernant les représentants en vue de l'élection des commissaires-parents.

AFFAIRES EN COURS

8. POLITIQUE D'ENCADREMENT BUDGÉTAIRE (QUESTIONS)

M. Bellini indique qu'il transmettra au conseil des commissaires la recommandation déposée par le représentant de l'école Jacques-Ouellette.

M. Stéphane Lambert précise qu'il enverra la recommandation à M. Lafleur.

Mme Nathalie Kleber souligne qu'il est difficile d'adopter des recommandations maintenant qu'il n'y a plus de chiffres sur lesquels s'appuyer.

M. Bellini indique que cela peut faire partie d'une recommandation.

Mme Normande Caron demande si la CSMV est la seule commission scolaire à ne pas fournir de chiffres.

M. Bellini précise que d'autres commissions scolaires fonctionnent de cette façon.

Mme Caron demande des précisions sur le terme « unité administrative » au point 3.2.

M. Bellini indique que le terme peut désigner soit une école ou un service.

Mme Caron demande de quelle façon la commission scolaire fera preuve de transparence, tel que décrit au point 4.7

M. Bellini indique qu'il fera le suivi afin d'obtenir une réponse concrète.

Mme Caron questionne le sens donné au terme « favorise » au point 4.9.

M. Bellini précise qu'un service de garde doit être autofinancé; les activités parascolaires, elles, n'ont pas à être nécessairement autofinancées au complet; les services de traiteur et de cafétéria doivent l'être à 100%. Une meilleure formulation devrait être utilisée pour les termes « favorisé » et « autofinancé ».

Mme Caron demande s'il est possible d'inclure des mécanismes de consultation, par exemple un calendrier, dans la politique.

M. Bellini précise qu'il n'est pas possible d'inclure un calendrier de consultation dans une politique, car les dates pourraient changer chaque année.

Mme Caron demande si la « méthode harmonisée » décrite au point 6.3.2 correspond à des grilles de temps.

M. Bellini indique que les grilles sont produites par le service des ressources matérielles, à l'aide de certains logiciels. Les grilles sont révisées régulièrement, mais pas nécessairement chaque année.

Mme Caron demande des précisions sur le « tableau de répartition des responsabilités » décrit au point 6.4.3.

M. Bellini souligne que la réparation se fait après consultation des directions d'écoles.

Mme Caron demande des précisions sur « les priorités CSMV » décrites au point 6.8.1.

M. Bellini indique que « l'enveloppe de base d'investissement » correspond au besoin des bâtiments, selon une liste de priorités adoptée par le conseil des commissaires.

Mme Caron demande la définition de « service administratif ».

M. Bellini précise que l'unité administrative inclut les services (3.4). Les services sont par ailleurs financés par le coût réel selon la méthode du budget base zéro (6.6). Un suivi sera fait.

Mme Anne-Marie Fournier demande des précisions sur l'octroi des services en fonction de la cote de défavorisation.

M. Bellini rappelle que la cote peut être un critère pour certaines allocations, parfois par nombre d'élèves, d'autres fois de manière pondérée, telle que décrit à l'article 5.2.

M. Richer indique que la prochaine rencontre de l'exécutif est le 8 mai et que les représentants peuvent envoyer leurs projets de recommandations.

AFFAIRES INTERNES

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 MARS 2014

M. Richer mentionne certaines coquilles dans le procès-verbal ainsi que dans le texte en annexe.

**CP-1136-
14-04**

IL EST PROPOSÉ par Valérie St-Laurent et **APPUYÉ** par Mathieu Tremblay d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2014 déposé avec modifications et de reporter l'adoption du texte en annexe lors de la prochaine rencontre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. PROJET DE RECOMMANDATION – CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

M. Richer demande aux candidats potentiels de quitter la salle lors des discussions. Personne ne se lève.

M. Richer mentionne que l'exécutif a préféré proposer des critères de sélection plutôt que de

soumettre une candidature. Il présente les critères définis lors de la dernière rencontre de l'exécutif.

Mmes Hélène Garon, Valérie St-Laurent, Anne-Marie Fournier et Normande Caron, ainsi que MM Jacques Seminario et Richard Roy, participent à la discussion.

CP-1137-14-04 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Danielle Volcy et **APPUYÉ** par Mme Saïdi El Rhalia :

Que le Comité de parents de la CSMV recommande au conseil des commissaires de combler le poste vacant dans la circonscription n° 19 en nommant un candidat qui correspond aux préférences suivantes, sans ordre d'importance :

- Être un résident de la circonscription.
- Être ou avoir été membre d'un conseil d'établissement ou d'un comité de parents.
- Avoir ou avoir eu des enfants fréquentant l'école publique.
- Démontrer une implication dans le milieu scolaire ou communautaire.
- Démontrer une connaissance des enjeux de la commission scolaire Marie-Victorin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. PAROLE AU REPRÉSENTANT À LA FCPQ

M. Serge Lefebvre donne de l'information sur les activités de la Fédération des comités de parents du Québec :

- Un exécutif a eu lieu à la fin mars à Trois-Rivières avec la participation de représentants de la région. L'exercice se répétera en 2015 en Montérégie. La participation des membres du Comité de parents sera requise.
- Lors du Conseil général, il a été question des conditions gagnantes pour la mise en place de projets pédagogiques particuliers.
- Lors de l'exécutif d'avril, il a été question des nominations pour le *Prix reconnaissance* ainsi que du plan d'action pour l'an prochain.
- 47 projets ont été soumis pour le concours *Projets prodigieux*.
- La FCPQ est inquiète quant à la préparation des parents pour les prochaines élections scolaires; la fédération produira un document à l'intention des représentants.
- Un cours sur la sexualité pourrait de nouveau être implanté au secondaire.
- Les délégués, les parents-commissaires et les présidents de comité ÉHDAA devraient être invités à participer au Congrès général de novembre 2014. Ceux-ci recevront une formation sur leur rôle de représentants.
- Le Réseau Québec-Famille a préparé des affiches pour la semaine des familles qui aura lieu du 12 au 18 mai prochains. Les élèves peuvent utiliser l'activité pédagogique proposée afin de démontrer l'apport de leurs parents à la vie scolaire.

Mme Ida Francoeur indique que la FCPQ a demandé aux représentants de préparer des décorations de table pour le congrès. Elle aurait besoin d'un budget de 50,00\$.

CP-1138-14-04 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance et **APPUYÉ** par M. Luc Carmel que le Comité de parents alloue un budget de 50,00\$ à Mme Ida Francoeur pour la confection d'un centre de table et la préparation de petites bouchées pour le congrès annuel 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Lefebvre informe les représentants qu'il compte se porter candidat à différents postes à la FCPQ.

CP-1139-14-04 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau et **APPUYÉ** par Mme Saïdi El Rhalia de permettre à M. Serge Lefebvre d'offrir sa candidature lors des prochaines élections ayant cours durant l'année 2014-2015, à la FCPQ, à un et un seul des postes suivants:

conseiller au siège C, président, vice-président ou trésorier. Le tout conformément aux règlements généraux de la FCPQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CP-1140-14-04

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Kléber et **APPUYÉ** par Mme Ida Francoeur de permettre à Serge Lefebvre d'offrir sa candidature à un poste au comité d'éthique lors d'une élection ayant cours durant l'année 2013-2014 à la FCPQ . Le tout conformément aux règlements généraux de la FCPQ

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Lefebvre mentionne que Marie-Élène L'Espérance sera la récipiendaire du *Prix reconnaissance* de la FCPQ. Il vérifiera si elle peut recevoir son prix lors de l'assemblée de mai; la FCPQ contactera le Comité de parents.

12. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Mme Marie-Élène L'Espérance parle d'une proposition de recommandation concernant le RTL et ses trajets dédiés. Mme L'Espérance tentait de trouver avec l'exécutif un moyen d'offrir des trajets alternatifs au cas où un élève manquait son autobus. La représentante du comité ÉHDAA trouvait qu'il pouvait être difficile d'appliquer unilatéralement une façon de faire avec certains élèves HDAA. Une proposition sera présentée ultérieurement.

Mme L'Espérance indique que la commission scolaire réalise présentement un sondage à l'école Antoine-Brossard concernant le projet-pilote.

13. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Mme Valérie St-Laurent et M. Jacques Seminario font un résumé des dernières activités du conseil des commissaires :

- La répartition des services éducatifs propose 19 programmes particuliers pour les élèves du secondaire; il reste à savoir s'ils seront tous reconduits.
- Le Comité de parents pourrait se pencher sur la possibilité d'établir des couleurs-écoles au primaire afin d'attirer la clientèle. Il n'y a que deux programmes particuliers offerts à tous les élèves de la commission scolaire en ce moment. Des efforts pourraient être faits dans plusieurs écoles; par exemple, le nombre d'écoles offrant l'anglais intensif est passé de 15 à environ la moitié en quelques années.
- Les parents commissaires poussent l'idée d'étendre le service d'autobus de 6h30 à 18h30 avec le RTL à davantage d'écoles secondaires. Le manque de véhicule complique le projet.

M. Serge Lefebvre demande s'il est possible de connaître la provenance des élèves dans les programmes particuliers, par exemple, les élèves HDAA.

M. Seminario indique que certains programmes sont accessibles aux élèves HDAA. Il vérifiera s'il existe des statistiques quant aux élèves qui ont postulé et ceux qui ont été acceptés.

M. Alain Riendeau constate que bien souvent, il est dit que les programmes et projets particuliers sont offerts aux élèves HDAA, mais qu'aussitôt qu'ils ont de la difficulté dans une matière, ils n'y ont plus accès.

M. Seminario fera le suivi.

Mme Marie-Élène L'Espérance demande si les corrections ont été apportées au document *Répartition des services éducatifs 2014-2015*.

Mme Valérie St-Laurent indique que les corrections n'ont pas été apportées, car le tableau aurait été alourdi; la correction pour l'école Antoine-Brossard aurait pu s'appliquer aussi à d'autres écoles.

Mme Anne St-Martin souligne que l'école Gérard-Filion souhaite ardemment avoir le service de transport du RTL.

Mme L'Espérance indique qu'elle en fera la demande au comité consultatif du transport.

14. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

M. Alain Riendeau donne de l'information concernant le comité ÉHDAA :

- La demande concernant le partage des ordres du jour a été faite; ceux-ci devraient être disponibles pour les représentants du comité de parents dans le futur.
- Le comité s'est penché sur les bases d'un plancher de services des ressources en soutien aux élèves.
- Le sous-comité de communication du comité ÉHDAA est en branle.

15. PAROLE AUX MEMBRES

Mme Marie-Élène L'Espérance demande l'avis des représentants sur le fait que le Comité de parents ne sera pas consulté sur l'unique commissaire-parent qui sera nommé au comité exécutif du conseil des commissaires à partir de novembre prochain.

Mme Nathalie Kleber précise que tout dépend de la LIP; il faudrait vérifier ce que prévoient les dispositions de la loi.

M. Serge Lefebvre indique que la composition des comités relève du conseil des commissaires.

M. Richard Roy s'inquiète de la complexité de procéder au choix d'un candidat parmi les commissaires-parents élus lors de l'assemblée générale annuelle.

M. Nicolas Gauthier précise que si le Comité de parents demandait à trois commissaires-parents de se désister du poste au comité exécutif, cela serait une certaine forme de contournement de la loi; il ne faudrait pas tomber dans cet excès.

16. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-1141-14-04 L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Kléber et **APPUYÉ** par Ida Francoeur de lever l'assemblée. Il est 21h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Éric Richer
Vice-Président

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif

POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV

Présidence : **comitep@csmv.qc.ca**

Commissaire-parent—primaire : **rep_pri@csmv.qc.ca**

Commissaire-parent—secondaire : **rep_sec@csmv.qc.ca**